

# Politique du conseil

Section de la politique : Conseil d'administration

Sous-section de la politique : Développement du sport

Titre de la politique : Approbation d'autres activités

# Énoncé de politique

Natation Canada détient l'autorité d'approuver ou de refuser d'approuver des activités supplémentaires en dehors de la portée normale des opérations quotidiennes du club ou de l'association provinciale.

# Objectif

Informer les clubs membres et les associations provinciales des limites de leurs polices d'assurance existantes. Les politiques d'assurance détenue par Natation Canada et les associations provinciales couvrent les activités reliées à la natation. Les clubs doivent s'assurer que leurs besoins d'assurance ont été satisfaits avant de s'engager dans des activités en dehors de la portée de la couverture de Natation Canada.

La politique d'approbation d'autres activités affirme que les codes de conduites et les politiques de Natation Canada restent en vigueur lors de ces évènements ou activités.

#### **Application**

Natation Canada maintient la politique globale d'assurance nationale pour les opérations quotidiennes ainsi que les activités de qualification menées par les clubs et les associations provinciales.

Les limites de la couverture de la police d'assurance de chaque association provinciale, pour les opérations et activités quotidiennes, doivent être clairement définies pour ses membres. Les évènements ou activités qui sont considérés comme faisant partie de la portée normale des opérations et activités quotidiennes d'un club de natation, d'une équipe universitaire ou d'une association provinciale sont considérés comme approuvés par Natation Canada, lors de l'acceptation de l'adhésion. Une exemption de demande d'approbation sera envisagée à condition que toutes les lois locales et applicables soient respectées.

D'autres activités en dehors du cadre normal des opérations quotidiennes d'un club ou d'une association provinciale devront être examinées afin de s'assurer qu'une assurance adéquate est disponible dans la ou les polices de la province. Lorsque la couverture fournie est insuffisante, un mécanisme et une procédure permettant d'obtenir une couverture supplémentaire seront communiqués au club de natation ou à l'équipe universitaire par l'AP.

Les évènements ou activités en dehors de la portée normale des opérations et activités quotidiennes d'un club de natation, d'une équipe universitaire ou d'une association provinciale peuvent être considérés comme des activités à risque plus élevées et nécessitent une assurance supplémentaire ou un certificat d'assurance afin d'être considérés comme approuvés par Natation Canada.

Les demandes d'assurance supplémentaire ou de certificat d'assurance doivent être traitées par les bureaux de l'association provinciale avec l'agent d'assurance concerné. L'association provinciale fournit aux clubs le mécanisme et la procédure à suivre pour obtenir un certificat ou une couverture supplémentaire.

### Responsabilités

### Organisme Directeur

#### Action

Directeur général 1. Maintenir une assurance responsabilité renouvelable annuellement, y compris, mais ne se limitant pas à : l'Assurance responsabilité civile de l'entreprise, assurance DMA et assurance Administrateurs et dirigeants optionnelle.



AΡ

- 1. Maintenir une politique d'assurance renouvelable annuellement pour tous ses membres, y compris, mais ne se limitant pas à : l'Assurance responsabilité civile de l'entreprise, assurance DMA et assurance Administrateurs et dirigeants optionnelle.
- 2. Fournir aux clubs le mécanisme permettant d'obtenir un certificat d'assurance ou de souscrire une assurance supplémentaire pour les activités considérées comme sortant du cadre normal des opérations quotidiennes du club, ou les activités à haut risque.

# Limites

Les limites de ces politiques peuvent inclurent des politiques d'assurance additionnelle si l'association provinciale ou Natation Canada en ont contracté. Selon l'activité demandée, l'assureur peut refuser de couvrir l'évènement ou l'activité, auquel cas l'évènement ne sera pas approuvé par Natation Canada.

# Références

Polices d'assurance de Natation Canada

# Révisée et approuvée

Approuvée : 29 septembre 2016 Révisée et approuvée : 23 mars 2021